Document généré le 15 juil. 2025 15:58

Les Cahiers de droit

Liste des livres reçus

Volume 10, numéro 2, 1969

URI : https://id.erudit.org/iderudit/1004610ar
DOI : https://doi.org/10.7202/1004610ar

Aller au sommaire du numéro

Éditeur(s)

Faculté de droit de l'Université Laval

ISSN

0007-974X (imprimé)
1918-8218 (numérique)

Découvrir la revue

Citer ce document

(1969). Liste des livres reçus. *Les Cahiers de droit*, *10*(2), 409–409. https://doi.org/10.7202/1004610ar

Tous droits réservés © Université Laval, 1969

Ce document est protégé par la loi sur le droit d'auteur. L'utilisation des services d'Érudit (y compris la reproduction) est assujettie à sa politique d'utilisation que vous pouvez consulter en ligne.

https://apropos.erudit.org/fr/usagers/politique-dutilisation/

Cet article est diffusé et préservé par Érudit.

Érudit est un consortium interuniversitaire sans but lucratif composé de l'Université de Montréal, l'Université Laval et l'Université du Québec à Montréal. Il a pour mission la promotion et la valorisation de la recherche.

https://www.erudit.org/fr/

fets économiques indésirables et ne vont pas à l'encontre de l'intérêt public. La tâche d'évaluer ainsi les conséquences économiques des ententes a été confiée à un tribunal judiciaire particulier, « The Restrictive Practices Court », créé par « The Restrictive Trade Practices Act » de 1956. Dans la présente étude, présentée sous forme de conférence à l'université Hébraïque de Jérusalem, l'auteur examine la composition, les pouvoirs et le fonctionnement de ce tribunal.

Il est intéressant de noter que ce tribunal est formé de juges de la « High Court » et de personnes provenant des milieux d'affaires. De plus, le tribunal peut déclarer une entente illégale en tout ou en partie seulement, s'il juge que des effets économiques bénéfiques peuvent découler de certaines clauses.

Même si l'analyse faite par l'auteur dans cette plaquette est nécessairement sommaire, elle suffit à nous démontrer que la réglementation des ententes restrictives de concurrence au Royaume-Uni est beaucoup plus adapté aux réalités économiques contemporaines qu'au Canada où, en raison de notre législation à caractère criminel désuète, l'on envisage le problème de la restriction de la concurrence d'une façon purement légaliste, sans aucunement considérer les facteurs économiques.

Yvon MARCOUX

Liste des livres reçus

Computers & the Law, par Robert P. BIGELOW, éditeur, New York, Commerce Clearing House Inc., American Bar Association, 1969, 226 pages, $9.50.

Droit pénal général et législation pénale appliquée aux affaires, par M. PATIN, P. CAUJOLLE, M. AYDALOT et Jean M. ROBERT, Paris, Presses universitaires de France, Bibliothèque de l'E.N.O.E.S., 1969, 378 pages, 35 F.

Études offertes à André Audinet, Faculté de Droit et des Sciences économiques d'Aix-en-Provence, Paris, Presses Universitaires de France, 1968, 348 pages, 15 F.

Grands services publics et entreprises nationales, par J. M. AUDY et R. DUCOS-ADER, Paris, Presses Universitaires de France, Thémis, 1969, 370 pages, 22 F.

In defense of Sovereignty, par W. J. STANKIEWICZ, New York, Oxford University Press, 1969, 305 pages.

Information Agreements, Competition and Efficiency, par D. P. O'BRIEN et D. SWANN, Londres, The MacMillan Co. of Canada Ltd., 1968, 248 pages, $12.00.

Judicial Review, par E. MCWHINNEY, Toronto, University of Toronto Press, 1969, 270 pages, $8.50.

Judicial Review of Legislation in Canada, par B. L. STRAVER, Toronto, University of Toronto Press, 1968, 275 pages, $15.00.

Le droit civil à la portée de tous, tomes 1 et 2, par Philippe FERLAND, Montréal, Philippe Ferland, 1966, 400 pages, $15.00.

Le Droit public, par André DEMICHEL et Pierre LALUMIÈRE, Paris, Presses Universitaires de France, Que sais-je ?, 1969, 125 pages.

Le pouvoir déclaratoire du Parlement, par Andrée LAJOIE, Montréal, Les Presses de l'Université de Montréal, 1969, 164 pages, $3.85.

Lésion et contrat, par Gérard TRUDEL, Montréal, Presses de l'Université de Montréal, 1965, 184 pages, $4.50 *.

Les prisons, par Jacques LÉAUTÉ, Paris, Presses Universitaires de France, Que sais-je ?, 1968, 126 pages.

Projection vers l'avenir, Collectif, Halifax, Students of Dalhousie Law School, 1967, 359 pages.

* Cf. pour compte rendu de cet ouvrage (1965-66) VII C. de D., pp. 100-103.